VERNIS TAMPON ANGLAIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/10/2011 Date de révision: 26/09/2013 Remplace la fiche: 05/10/2011 Version: 1.01

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit. : VERNIS TAMPON ANGLAIS

Code du produit : TAMPON ANGLAIS

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Vernissage au tampon à l'ancienne pour la finition des meubles.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SURGAND INDUSTRIE Eurl
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM - FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xi; R36

R66

R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P241 - Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique antidéflagrant
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acétate d'éthyle	(n° CAS)141-78-6 (Numéro CE)205-500-4 (Numéro index)607-022-00-5 (N° REACH)01-2119475103-46	35 - 50	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Ethanol	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	15 - 25	F; R11
1-Butanol	(n° CAS)71-36-3 (Numéro CE)200-751-6 (Numéro index)603-004-00-6 (N° REACH)01-2119484630-38	0,01 - 1	R10 Xn; R22 Xi; R41 Xi; R37/38 R67
Méthanol	(n° CAS)67-56-1 (Numéro CE)200-659-6 (Numéro index)603-001-00-X (N° REACH)01-2119433307-44	0,01 - 1	F; R11 T; R23/24/25 T; R39/23/24/25
2-Propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	0,01 - 1	F; R11 Xi; R36 R67

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Méthanol	(n° CAS)67-56-1 (Numéro CE)200-659-6 (Numéro index)603-001-00-X (N° REACH)01-2119433307-44	(3 =< C < 10) Xn;R68/20/21/22 (10 =< C) T;R39/23/24/25 (3 =< C < 20) Xn;R20/21/22 (20 =< C) T;R23/24/25

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate d'éthyle	(n° CAS)141-78-6 (Numéro CE)205-500-4 (Numéro index)607-022-00-5 (N° REACH)01-2119475103-46	35 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Ethanol	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	15 - 25	Flam. Liq. 2, H225

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Butanol	(n° CAS)71-36-3 (Numéro CE)200-751-6 (Numéro index)603-004-00-6 (N° REACH)01-2119484630-38	0,01 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336
Méthanol	(n° CAS)67-56-1 (Numéro CE)200-659-6 (Numéro index)603-001-00-X (N° REACH)01-2119433307-44	0,01 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 STOT SE 1, H370
2-Propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	0,01 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Méthanol	(n° CAS)67-56-1 (Numéro CE)200-659-6 (Numéro index)603-001-00-X (N° REACH)01-2119433307-44	(3 =< C < 10) STOT SE 2, H371 (10 =< C) STOT SE 1, H370

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peuvent se produire: irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Sensation d'ébriété.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse, dioxyde de carbone (CO_2) et poudre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas fumer. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Eliminer ce produit comme déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. N'utiliser que des appareils électriques antidéflagrants mis à la terre. Minimiser les étincelles statiques/éviter les feux instantanés. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autre source de chaleur. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Produits incompatibles : Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-Butanol (71-36-3)		
France	VLE (mg/m³)	150 mg/m³
France	VLE (ppm)	50 ppm

Ethanol (64-17-5)		
France	VLE (mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	VME (mg/m³)	1900
France	VME (ppm)	1000 ppm

Méthanol (67-56-1)		
France	VLE (mg/m³)	1300 mg/m³
France	VLE (ppm)	1000 ppm
France	VME (mg/m³)	260
France	VME (ppm)	200 ppm

2-Propanol (67-63-0)		
France	VLE (mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

Acétate d'éthyle (141-78-6)		
France	VME (mg/m³)	1400
France	VME (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables.

Equipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : tablier et bottes résistants aux solvants.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide épais.
Couleur	:	brun.
Odeur	:	caractéristique. d'alcool. fruitée des esters.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	77 °C initial, à pression atmosphérique.
Point d'éclair	:	Non déterminé, -4 °C pour l'acétate d'éthyle.
Température d'auto-inflammation	:	371 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	Environ 0,93 à 20°C.
Solubilité	:	Insoluble dans l'eau. Ethanol: complète.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

avec les oxydants (forts).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les chocs et les frottements. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1-Butanol (71-36-3)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Méthanol (67-56-1)	
ATE (voie orale)	100,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	300,000 mg/kg de poids corporel

Méthanol (67-56-1)	
ATE (poussières, brouillard)	0,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non applicable.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1263

N° UN (IATA) : 1263

N° UN (IMDG) : 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Description document de transport : UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3

Classe (IATA) : 3

Classe (IMDG) : 3

Etiquettes de danger (ONU) : 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emblage (ONU) : II

Groupe d'emblage (IMDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33
Code de classification (ONU) : F1
Panneaux oranges :

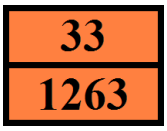

Disposition spéciale (ADR) : 163, 640C, 650
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit